Congrès de la Jeunesse Rurale

(Paris, 12-13-14 mai)

S. Exc. Mgr l'Archevêque de Paris accorde aux prêtres présents au Congrès :

1º Pendant le Congrès et dans tout le diocèse de Paris, les mêmes

pouvoirs de confession qu'ils ont dans leur diocèse.

Pour les jeunes filles, on ne peut les confesser qu'au confessionnal. Au camp d'Issy-les-Moulineaux, une organisation sera prévue. Pour confesser dans les églises de Paris, ne pas omettre de demander l'autorisation du Clergé paroissial.

2º La permission de célébrer la sainte messe sur des autels portatifs.

HORAIRE DES TRAINS

Les wagons de tête sont réservés aux jeunes filles, les wagons de queue aux jeunes gens.

A) Train spécial du Congrès :

Jeudi 11 mai : Ancenis, 10 h. 30 ; Angers, 11 h. 24 ; Sablé, 12 h. 06 ; Paris-Montparnasse, 15 h. 10.

Mardi 16 mai : Paris-Montparnasse, 0 h. 15; Sablé, 4 h. 04;

Angers, 4 h. 47; Ancenis, 5 h. 30.

B) Trains rejoignant le train spécial :

1º Ligne de Cholet :

Jeudi 11 mai : Cholet, 7 h. 28; Chemillé, 7 h. 53; La Possonnière, 8 h. 24.

Mardi 16 mai : La Possonnière, 7 h. 40 ; Chemillé, 8 h. 14 ; Cholet, 8 h. 42.

2º Ligne de Saumur:

Jeudi 11 mai: Saumur, 9 h. 15; Angers, 10 h. 10. Mardi 16 mai: Angers, 6 h. 05; Saumur, 6 h. 59.

3º Ligne de Segré:

Jeudi 11 mai : Pouancé, 7 h. 39; Segré, 8 h. 13; Sablé, 9 h. 23. Mardi 16 mai : Sablé, 7 h. 55; Segré, 9 h. 30; Pouancé, 10 h. 24.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Mgr Oger, Vicaire Capitulaire, préside la fête de saint Joseph à la Maison de Jeanne-Jugan

La fête de saint Joseph est la grande fête des maisons de Jeanne Jugan: Patron choisi par les Petites Sœurs dont il est le modèle, protecteur et pourvoyeur de leurs bons vieux, qui attendent leur subsistance de son puissant patronage. Puissant en effet, puisque depuis plus de cent ans, il pourvoit, par l'intermédiaire de la charité privée, aux besoins des bons vieillards actuellement au nombre de 46.270, répartis dans les 311 maisons de la Congrégation, maisons éparses dans les cinq parties du monde, avec plus de 5.000 religieuses consacrées à leur service.